

ASSEMBLÉE NATIONALE6 février 2023

ASSURER UN REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 805)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par
Mme Keloua Hachi

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les cinq alinéas suivants :

« L'État et le réseau des œuvres universitaires mettent en œuvre une programmation pluriannuelle de l'offre de restauration mise en œuvre par ce dernier, qui prévoit notamment :

« 1° Les effectifs nécessaires au fonctionnement des services sociaux des centres régionaux des œuvres universitaires pour l'instruction des demandes d'accès au tarif social minoré mentionné au présent article ;

« 2° Les effectifs nécessaires au fonctionnement des services de restauration du réseau des œuvres universitaires ;

« 3° Des objectifs en matière d'ouverture et de rénovation de sites de restauration gérés ou agréés par le réseau des œuvres universitaires, notamment pour garantir leur répartition équilibrée sur le territoire national ;

« 4° Des objectifs portant sur la qualité des repas servis, tenant compte notamment de la part de produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts dans la composition de ceux-ci. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à souligner le besoin d'un engagement pluriannuel de l'État en faveur d'un renforcement des moyens alloués au réseau des œuvres universitaires pour le développement de son offre de restauration. En effet, il ressort notamment des travaux de la rapporteure que cette offre est structurellement insuffisante dans certains territoires - tout particulièrement en banlieue parisienne, ainsi que dans les villes moyennes et les zones rurales. Deux exemples, emprunté chacun à l'un de ces types de territoires, permettent d'illustrer ce constat. D'une part, le restaurant

universitaire de Bobigny, saturé, ne parvient pas à répondre dans des conditions satisfaisantes aux besoins des étudiants des campus limitrophes, tels que celui de Villetaneuse. D'autre part, la ville de Cherbourg, qui accueille 1 200 étudiants, ne comporte aucun site de restauration du Crous. Un problème analogue se pose s'agissant des places en résidence universitaire.

En outre, il est important de saluer le travail accompli par l'ensemble des agents des Crous, qui font face à des besoins d'accompagnement croissants sous l'effet de la précarité étudiante et de la hausse des effectifs de l'enseignement supérieur. La poursuite et l'amplification de cet accompagnement impliquent des recrutements supplémentaires, qu'il y a lieu d'anticiper dans le cadre d'un dialogue entre l'État et le réseau des œuvres.

Enfin, cet amendement vise à souligner le besoin d'une augmentation de la part de produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts dans les repas proposés par les Crous.